

La fin du deux en un

APRIORI, L'IDÉE DE MORITZ LEUENBERGER SEMBLAIT BONNE. ASSOCIER LA CRÉATION D'UNE BANQUE POSTALE À LA PRIVATISATION DE Swisscom permettait de contenter la gauche – qui d'ailleurs n'en demandait pas tant – et la droite, friande de libéralisations à tous crins. Moritz Leuenberger pouvait ainsi confirmer le succès de sa méthode idéologiquement funambulesque : vendre une part du public au privé, offrir une partie du privé au secteur public, le tout dans un même emballage, comme les lessives qui lavent et qui adoucissent en même temps.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral retire son projet. La débâcle Swissair est passée par là, montrant les conséquences financières, sociales et politiques d'une gestion totalement privée d'une entreprise à forte valeur symbolique. De plus, même la direction de Swisscom pourtant fort empressée, il y a moins d'une année, à larguer les amarres publiques, n'est plus demandeuse. Les grandes concentrations dans le secteur des télécommunications ralentissent et, en l'état, Swisscom s'en tire plutôt bien. Exit, donc, l'idée de la privatisation.

Du coup, la création d'une banque postale est-elle envisageable? Du point de vue strictement pratique, La Poste réunit toutes les conditions du succès. L'implantation géographique des bureaux de poste fournirait à la future banque une base de déploiement efficace. L'importance des transactions

financières en Suisse permettrait d'espérer le développement d'une banque postale rentable, concurrentielle face au secteur bancaire privé.

Malgré cela, la décision du Conseil fédéral est raisonnable. D'une part, la banque postale aurait essuyé le tir groupé des milieux bancaires et de leurs lobbies politiques, peu désireux que La Poste, avec ses bureaux disséminés sur tout le territoire, marche sur leurs plates-bandes.

Sur le fond, le financement des services postaux par la banque conduit à une situation identique à celle qui prévalait pour les PTT : un système de subventions croi-

sées qui suppose qu'un secteur rentable compense les coûts d'un service déficitaire.

Et le résultat final, constaté d'ailleurs dans des pays ayant mené la même opération, conduirait vraisemblablement à la future privatisation de la banque postale. Pour La Poste, retour à la case départ. Et c'est tant mieux. Car les enjeux ne manquent pas. La Poste doit réorganiser ses bureaux, faire face à la libéralisation – même ralentie – du marché, imposée par l'Union européenne; et réfléchir, à terme, à la définition et aux missions du service postal.

GS

Le financement des services postaux par la banque conduit à une situation identique à celle qui prévalait pour les PTT : un système de subventions croisées

Sommaire

Entretien : Enfin, pour les bas salaires, une bonne LPP (p. 2)

Sauvetage de Swissair : Les raisons d'une si grande générosité (p. 3)

Conseil de la magistrature : Ballon d'essai fribourgeois (p. 4)

Politique vaudoise : L'Université pas seulement pour elle-même (p. 5)

Forum : Le retour à l'Etat! quel Etat? (p. 6)

Note de lecture : L'apprentissage, encore et toujours plus (p. 8)

Enfin pour les bas salaires, une bonne LPP

Selon la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, ce n'est pas le revenu de l'activité lucrative qui est obligatoirement assuré, mais uniquement le salaire coordonné. Avec la déduction de coordination définie en francs, à concurrence du montant de la rente maximale AVS, les revenus les plus faibles sont systématiquement exclus de la prévoyance professionnelle. La sous-commission LPP de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national s'est penchée sur la question. Et a adopté à la quasi-unanimité les propositions de Rudi Rechsteiner, conseiller national socialiste bâlois. Entretien.

Domaine Public: La Loi sur la Prévoyance professionnelle ne couvre pas suffisamment les bas salaires ainsi que toutes les personnes à temps partiel...

Rudi Rechsteiner: Oui, le deuxième pilier est inefficace pour les employés à temps partiel, pour les salariés travaillant pour plusieurs employeurs, bref pour toutes les personnes ayant un bas salaire. Pour toutes ces personnes, les cotisations patronales leur échappent, ainsi que les prestations volontaires versées aux caisses de pension par les employeurs.

Alors quelle est la solution?

La sous-commission du Conseil national propose l'introduction d'une déduction de coordination proportionnelle au salaire, à 33%. Dans les faits, la situation de personnes ayant des bas salaires serait considérablement améliorée. Et le taux de couverture se situerait entre 60 et 90% du salaire antérieur. Ainsi les bas revenus et les employés à temps partiel bénéficieraient d'une meilleure couverture. Les couples se partageant le travail rémunéré seraient assurés de la même manière que ceux dont un seul partenaire exerce une activité à temps complet. Par conséquent, la déduction de coordination proportionnelle, telle que je la propose, remplit le mandat LPP inscrit dans la Constitution.

La sous-commission, présidée par Christine Egerszegi, s'est prononcée en faveur de ce modèle, pourtant plus social que le modèle actuel. Comment l'expliquez-vous?

Dans le camp bourgeois, en particulier à l'UDC, on est sensible à une consolidation du 2^e pilier, dont l'image est parfois mauvaise; et ceci afin d'affaiblir l'AVS. Dans

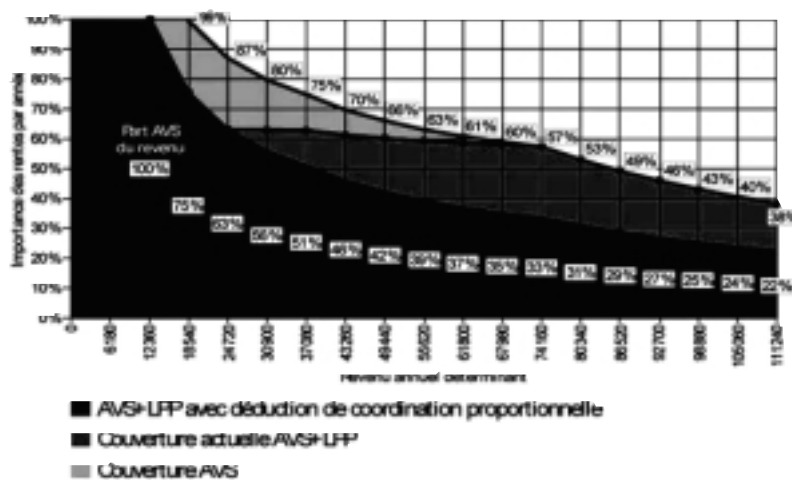
vingt ans, se disent-ils, si les petits revenus ont une bonne couverture LPP, il n'y aura plus besoin d'AVS. Et puis, il y a des parlementaires comme Mme Egerszegi qui suivent les tendances actuelles et qui se rendent compte qu'aujourd'hui les femmes travaillent, souvent à temps partiel, et qu'elles sont insuffisamment assurées par la LPP.

La sous-commission s'est aussi penchée sur le problème de la transparence des caisses de pension...

Tout à fait. Il est important que les

caisses de pension montrent leurs comptes. Les gains du 2^e pilier sont mélangés avec ceux des assurances privées. Et on ne peut analyser clairement la situation: quels sont les bénéfices des caisses de pension, qu'est-ce qui est distribué aux assurés et qu'est-ce qui va aux actionnaires. Aujourd'hui les caisses de pension pleurent misère, à la suite de l'effondrement des marchés boursiers. Mais entre 1990 et 1999, la rentabilité moyenne à la bourse était de 20%. Alors il faudrait obtenir un peu plus de renseignements. Mais le lobbying des caisses de pension est offensif. Entretien *gs*

La prévoyance (ensemble des rentes) pour une durée complète de cotisations compte tenu de la déduction de coordination actuelle et d'une déduction proportionnelle au salaire.



Taux garanti en cas de durée complète de cotisations et de taux de conversion de 7,2 par rapport au dernier salaire: la règle d'or est applicable (4% d'intérêt, 2% d'accroissement du salaire, 2% de renchérissement par année). La nouvelle définition de la déduction de coordination permet d'améliorer le taux garanti au niveau des bas salaires conformément aux postulats du rapport sur les trois piliers.

Les raisons d'une si grande générosité

La récolte des fonds pour recapitaliser Crossair n'a pas été sans peine et n'a abouti qu'au dernier moment. C'est que l'investissement dans une compagnie aérienne représente aujourd'hui une opération à risque alors que des escadrilles entières restent clouées au sol, faute de passagers. Une branche en situation de surcapacité n'attire pas les capitaux. Qu'est-ce qui a donc poussé les entreprises helvétiques à faire néanmoins ce geste ?

Le souci de bénéficier de bonnes liaisons aériennes ne semble pas non plus déterminant, à en croire les hommes d'affaires: la nationalité de la compagnie leur importe peu. Non, a probablement joué la prise de conscience de l'impact catastrophique de la chute de Swissair sur l'image de la Suisse, de l'importance de l'opinion publique, et donc de la base sociale, pour l'activité économique.

Dans la phase finale du montage finan-

cier de la nouvelle compagnie aérienne, un homme a joué un rôle décisif, Rainer E. Gut, président de Nestlé et ancien patron de Credit Suisse. C'est lui qui a convaincu les entreprises réticentes; c'est lui encore qui dirige le comité de pilotage à qui revient le choix du futur conseil d'administration de ce qui s'appelle encore Crossair. Dans l'édition du 24 octobre dernier du *Tages Anzeiger*, Markus Somm avance une hypothèse plausible quant aux motivations de Gut et des entreprises qui ont répondu à son appel. Le président de Nestlé, et la plupart des managers qui ont «cotisé», ont été liés à Swissair. Un lien dont il est difficile d'être fier puisqu'il fait partager la responsabilité d'un échec. Rainer E. Gut fut pendant vingt et un ans administrateur de la compagnie aérienne suisse. Il a promu dans ce cénacle Lukas Mühlemann, PDG actuel de Credit Suisse. Thomas Schmidheiny, patron de Holcim,

multinationale du ciment, autrefois Holderbank, a également siégé au conseil d'administration de Swissair. La déconfiture de cette dernière est aussi la leur, celle de toute une génération de managers réputés compétents et dynamiques. En participant à la recapitalisation d'une nouvelle société, ils paient en quelque sorte pour leurs erreurs.

A cela s'ajoute que l'ardeur de M. Gut dans cette opération de sauvetage reflète bien l'animosité qui caractérise les relations entre les deux géants bancaires du pays. Dans un premier temps, UBS prend le dessus sur son concurrent en reléguant Credit Suisse dans le rôle d'actionnaire minoritaire de Crossair. Puis, par l'intermédiaire de Rainer E. Gut, Credit Suisse reprend la tête des opérations. Dans ce grand élan patriotique, la contrition et les passions même mesquines ne sont donc pas absentes. jd

Gains en capital

Des millions contre un impôt

Il est facile de savoir si une initiative populaire touche les milieux économiques; il suffit d'observer à partir de quel moment démarre la campagne dans les médias. Plus elle part tôt, plus les milieux intéressés ont mis à disposition de gros moyens. L'initiative qui demande l'imposition des gains en capital est de celles qui touchent un sujet sensible. Le contre-feu a été enclenché, il y a un mois déjà. Les banques ont ouvert leur tiroir-caisse.

A relever que les mêmes banques collaborent activement avec le fisc américain soucieux de pouvoir appliquer à ses propres ressortissants, entre autres, l'impôt sur les gains en

capital. Elles le font même en violant les principes qu'elles affichent d'ignorer: les relations entre le contribuable et le fisc. En Suisse, elles dépensent des millions pour combattre le principe d'un impôt dont elles facilitent, sans appliquer à la lettre le secret bancaire, la concrétisation aux Etats-Unis.

On observera aussi que les places financières sont soudainement devenues bifaces. D'un côté des conseillers en gestion de fortune expliquent comment il est possible d'obtenir des revenus non imposables – les gains en capitaux précisément – et de l'autre côté, on démontre qu'un impôt sur les gains en capitaux frapperait dans le

vide, ne touchant au mieux que les boursicoteurs pas très malins!

Un des arguments ressassés, c'est que le capital, c'est-à-dire la fortune, est déjà imposé en Suisse. Mais l'objet de l'initiative c'est l'imposition du revenu réalisé par la vente de titres. La fortune c'est autre chose. L'égalité de traitement veut que tous les revenus, quelle que soit leur provenance, soient imposés. C'est ce principe de base que les experts fédéraux mandatés par le ministre des Finances, Kaspar Villiger, avaient rappelé. De leur rapport, il n'en est plus question. Pourtant le principe demeure: tous les revenus sont imposables. ag

I M P R E S S U M

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Charles-F. Pochon (cfp),
Albert Tille (at)

Forum:
Daniel Marco

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
www.domainepublic.ch

Ballon d'essai fribourgeois

Les constituants socialistes fribourgeois proposent un Conseil supérieur de la magistrature intercantonal. Les Vaudois accepteront-ils cette audace?

Le système judiciaire fribourgeois est ébranlé par une série d'affaires épineuses. Pour refaire une vertu à la justice, le grand Conseil veut mettre sur pied un organe de contrôle de la justice. Une motion, approuvée par le gouvernement, demande la création d'un « Conseil supérieur de la magistrature » tel qu'il existe dans plusieurs pays, notamment en France. La désignation d'un organe pour contrôler l'activité de la justice pose une série de problèmes délicats.

- Il faut d'abord respecter la séparation des pouvoirs. Pas question donc que cette surveillance soit exercée par le gouvernement ou le parlement. Elle reviendrait à un groupe de super-juges chargé de surveiller les juges et autres greffiers.
- La surveillance ne doit pas porter sur les décisions judiciaires elles-mêmes. La cascade des recours exerce cette fonction. C'est bien l'organisation du travail, la lenteur de la justice, l'incapacité ou l'indignité d'un magistrat qu'il conviendrait de débusquer et de sanctionner.
- Les super-juges doivent être indépendants pendant et après l'exercice de leur mandat. Pas question donc pour un

membre du Conseil supérieur de la magistrature d'imaginer, après son départ, d'exercer une quelconque activité judiciaire dans le canton. Pas question non plus de désigner des super-juges qui ne soient pas des professionnels de la branche.

Copinage cantonal

Le projet fribourgeois prévoit une élection par le Grand Conseil d'anciens magistrats, de professeurs d'Université et d'avocats d'expérience. Cette solution ne satisfait pas les Constituants fribourgeois de gauche. Le groupe socialiste propose de créer un Conseil supérieur de la magistrature intercantonal. Dans le cercle restreint du canton, tous les juristes, issus le plus souvent de la même faculté de droit, se connaissent, se côtoient, se tutoient. Le copinage cantonal rendrait difficile la mise au pas d'un juge fribourgeois par un super-juge fribourgeois lui aussi.

Un Conseil intercantonal permettrait de lever la difficulté. Le contrôle du système juridique d'un canton serait effectué par des magistrats issus d'un autre canton. La mise sur pied de ce mécanisme implique, bien sûr l'accord de plusieurs cantons. Les Consti-

tuants socialistes fribourgeois se sont donc approchés de leurs homologues vaudois et bâlois pour les inciter à faire figurer ce nouvel organe dans les projets de constitution en gestation.

Vaste chantier

Cette tentative de dépasser les barrières cantonales est dans l'air du temps. La fragmentation territoriale héritée du passé révèle ses inconvénients à tous les niveaux. Nos institutions sont de vastes chantiers potentiels. Les fusions ou les fédérations de communes suscitent la révolte des clochers. Le

grand canton Vaud-Genève reste accroché à son petit nuage. L'adhésion à l'Union européenne n'est pas pour demain. Les petits pas, tel que celui proposé par les socialistes fribourgeois, pourraient avoir plus de chance. Fribourg connaît des précédents dans l'appel à des magistrats extérieurs. Mais les Vaudois, globalement satisfaits de leur appareil judiciaire, accepteraient-ils l'ingérence de juges étrangers? Il est d'autres audaces moins grandes qui remettent déjà en question la future Constitution vaudoise. at

Médias

Un combat acharné entre deux éditeurs vient d'éclater à Soleure. Dans sa volonté de devenir le seul éditeur de langue allemande du « Mitelland », l'éditeur de la *Berner Zeitung* vient de lancer une édition soleuroise de son quotidien pour début 2002. Plusieurs milliers d'exemplaires du nouveau *Solothurner Tagblatt* seront distribués gratuitement chaque matin pendant plusieurs mois à Soleure et environs.

Première conséquence du prochain lancement de l'édition dominicale de la *Neue Zürcher Zeitung*: les abonnés de la *SonntagsZeitung* et du *Tages-Anzeiger* ont été avisés que le prix de l'abonnement combiné baisse et que leur abonnement actuel au journal du dimanche est prolongé de douze semaines.

Entendu le 26 octobre au « Téléjournal » de Radio Canada diffusé sur « TV 5 Monde » cette remarque amusante au sujet de la pénurie de médecins au Canada en général et au Québec en particulier: « ils ont tellement de travail qu'ils ne rencontrent leurs enfants que lorsqu'ils ont vingt-cinq ans et viennent à une consultation! » cfp

L'Université pas seulement pour elle-même

Pour cause de finances délabrées, le futur de l'Université de Lausanne est incertain. Une situation qui menace d'affaiblir l'ancrage historique qui la lie au canton.

Lorsque l'Université de Lausanne décida de se délester de ses sections scientifiques à charge de l'EPFL et d'une collaboration triangulaire avec Genève, on attendait, on espérait un rebond. Du recentrage aurait dû procéder plus de vigueur, une nouvelle affirmation de soi, un projet.

Le rapport du rectorat, ou plus exactement ce qui en a été divulgué, a douché cet espoir. Une des variantes envisagée serait de rattacher l'Université à L'EPFL, avec on ne sait quelle marge d'autonomie. Dans ce rapport il faut faire aussi la part de mise en demeure adressée au gouvernement: voici les obligations qui nous sont imposées, voici les ressources attribuées, il n'y a plus d'adéquation. Le rectorat tient à affirmer que l'Université n'a plus les moyens de sa politique.

Ce qui surprend, c'est que l'Université puisse être perçue, par ceux-là mêmes qui la gèrent, comme détachable de l'histoire de ce canton. Certes beaucoup de cantons

ne sont pas siège d'une université et ils affirment leur vitalité sur d'autres terrains. Mais l'Université vaudoise a accompagné l'histoire du canton. Sans remonter à l'Académie voulue par les Bernois pour former les pasteurs, elle fut au 19^e siècle une création radicale en tant qu'université humboldienne, qui confirma l'ouverture d'une faculté de médecine. Plus près de nous, dans les années septante, elle incarna un des symboles de «la grande mutation du canton» qu'affirmait année après année le déménagement à Dorigny. Au nom de cette ambition, une politique budgétaire et fiscale dégagant un autofinancement suffisant était admise par l'ensemble des partis. Certes la démographie universitaire galopante et les finances délabrées du canton imposent aujourd'hui de nouvelles données.

Mais l'ancrage cantonal demeure une condition de survie. Une communauté est faite d'un passé, d'une histoire qui l'a modelée. L'Université vaudoise est une composante de cette histoire. Elle fait partie de

notre identité. Elle participe, ici, à la mobilité de l'échelle sociale.

Les moyens de le faire

Tout cela est bien beau, dira-t-on. Mais ce qui manque, ce sont les espèces sonnantes. Précisément. Les efforts qu'inévitablement les Vaudois seront appelés à faire s'ils ne veulent pas aller tout droit à la faillite, n'auront de sens que si des objectifs qui les touchent leur sont présentés. L'enracinement cantonal, ce n'est pas du cantonalisme. L'Université doit, pour se développer, être partie d'une société vivante, ambitieuse.

Après cette affirmation de soi peuvent intervenir les collaborations intercantionales, les réseaux. Et plus pénibles pour l'Université, mais nécessaires, un recentrage sur les disciplines essentielles, une remise en cause des méthodes d'enseignement, une recherche d'efficacité pédagogique. Car tout se tient: l'affirmation de son identité, les ressources exigibles et la réforme interne. ag

Nouveau-né

Work, le journal du travail

Surprise, la semaine passée de trouver, en vente au kiosque de mon quartier, le premier numéro de *Work*. Ce bi-mensuel est édité par une SA d'édition. La rédaction est à Zurich. Il est imprimé à Saint-Gall sur les presses du *St. Galler Tagblatt* (Groupe NZZ). La rédaction comprend sept personnes (trois hommes et quatre femmes) et plusieurs collabora-

teurs rédactionnels dont Felix Leutenschlager pour la Roman-die. Les membres des syndicats SIB, FTMH et FCTA de langue allemande reçoivent avec le journal un supplément syndical.

Présentation moderne avec de nombreuses illustrations. Le visage de notre ministre de l'économie occupe la première page tandis que deux pages sont consacrées à

ses réponses à l'interview de Marie-José Kuhn. La rédactrice les complète par une chronologie à partir de 1995 sur le dénigrement puis la réhabilitation de l'Etat en Suisse. Au départ, le livre blanc qu'on a surtout attribué à feu David de Pury. A l'arrivée, en 2001 la chute de Swissair.

Titre du premier commentaire de Hannes Fuchs, rédacteur

en chef: «Patriotes de tous les partis unissez-vous». Ou une réflexion sur un «plus d'Etat» qui coûte cher au contribuable.

Il y a de la publicité, beaucoup de couleurs sur les vingt-quatre pages. Prix de vente, 2,80 francs, prix de l'abonnement, 36 francs par an. A noter que la *WoZ*, l'hebdomadaire de gauche, se prépare à l'arrivée de ce concurrent. cfp

Le retour à l'Etat! Quel Etat?

Les attentats du 11 septembre ne constituent pas vraiment le tournant planétaire que certains prophètes improvisés ont annoncé, debout sur un tas de décombres fumants. On ne peut pas faire porter aux attaques sur New-York et Washington la responsabilité de la crise qui se pointe à l'horizon de 2002. Celle-ci était déjà inscrite dans le caractère cyclique du modèle de développement qui s'est installé après une autre crise, celles des années huitante et nonante. Par contre, on peut considérer ces attentats comme un signe.

Georges W. Bush avait défini sa politique économique dans la droite ligne du néo-libéralisme: priorité au marché et au secteur privé. Or, depuis le 11 septembre, le président américain et le parti républicain admettent pragmatiquement les limites du marché.

Les assurances privées reconnaissent qu'elles sont dépassées par les dégâts causés par la destruction des Twin Towers. Les «lobbies» interviennent afin qu'elles soient couvertes et subventionnées pour répondre à ce risque, ni accident ni fait de guerre. On redécouvre ainsi que seule la solidarité nationale doit et peut répondre à ce genre de situation.

De même pour les compagnies d'aviation. En vertu du principe très «laisser-faire» de destruction créatrice émise par Schumpeter, leur surcapacité aurait dû être ajustée en conséquence. Or, là encore, l'Etat fédéral américain intervient pour éviter la panique et les faillites en chaînes.

L'idée selon laquelle il existe une opposition quasi irréductible entre le privé, le marché et le bon entrepreneur d'un côté et le public, les collectivités du même nom et l'Etat prédateur de l'autre, est ainsi mise à mal. Malgré les dénégations des libéraux eux-mêmes, qui expli-

Après les catastrophes du 11 septembre, le «tout-privé» a montré ses limites et l'Etat est appelé à la rescousse.

Réflexions sur les liens indissociables entre ces deux secteurs.

Par Daniel Marco

quent sans convaincre que, si l'Etat est intervenu de cette façon pour soutenir des pans entiers de l'économie, c'est seulement en raison de l'action exercée par des groupes de pression.

L'intervention publique constitutive de l'économie de marché

En Suisse, toutes proportions gardées, la débâcle de Swissair provoque les mêmes ressourcements. Les partis radical et démocrate-chrétien, grands laudateurs du tout «privé» et leurs parlementaires, élus sur un programme qui privilégie le marché, ne se lassent pas de demander l'intervention et la participation de la Confédération, des cantons et des communes pour soutenir une grande compagnie nationale d'aviation.

Dans la vision des promoteurs de la «nouvelle économie», le retour des cycles économiques avait sa place mais les crises avaient disparu. Aujourd'hui, les crises sont partout.

Dans la théorie de la régulation, une crise survient lorsque les mécanismes économiques et sociaux, issus d'un passé proche ou lointain, sont inopérants pour stabiliser les désordres graves et les déséquilibres importants de l'accumulation des richesses. Il faut alors une intervention publique massive pour contrecarrer les risques de récession, voire de dépression. Du coup, on retrouve l'idée oubliée, ou que l'on feint d'oublier, que l'intervention publique est constitutive d'une économie de marché.

La pensée économique est régulièrement soumise à d'amples mouvements de pendule. Il y a douze ans, la chute du mur de Berlin et l'implosion de l'URSS et de ses colonies est-européennes avaient fonctionné comme repoussoirs... et augures. Ces événements ont beaucoup contribué au succès des idées libérales anti-étatiques.

Complémentarité entre Etat et privé

Ces échecs du «tout à l'Etat» comme du «tout au marché» méritent réflexion. Ils indiquent en particulier que secteurs public et privé forment un couple indissociable qui est fait pour durer dans des configurations où aucun des partenaires ne peut triompher de l'autre, comme le souligne Robert Boyer, l'un des fondateurs de l'Ecole dite de la régulation, dans un article publié par *Le Monde*¹ (9 octobre 2001).

Mais, le cas Swissair est là pour nous le rappeler, nous sommes loin de la reconnaissance de cette complémentarité. L'Etat actuel est considéré et se considère comme la Croix-Rouge du secteur privé et les thuriféraires du marché actuel estiment que la débâcle financière de la compagnie aérienne helvétique n'est que l'exception qui confirme la règle du tout au «privé». ■

¹ *Le Monde*, mardi 9 octobre 2001.

Nouveau média, même casse-tête

Comment gérer le problème des langues sur les sites nationaux? Attention aux simplifications réductrices.

Par définition, le plurilinguisme crée des coûts accrus pour la communication. Des coûts directs: la même publication doit exister en différentes versions, et donc à moindre tirage. Des coûts indirects, sous forme de circuits plus lourds: il faut intégrer au processus une éventuelle conception en plusieurs langues, en tout cas une prise en compte du temps de la traduction là où une langue unique permet plus de spontanéité.

Ces questions sont relativement bien maîtrisées en Suisse pour la communication sur papier, qu'il s'agisse de la vie politique, des rapports avec l'administration ou des grandes entreprises. On néologise en latin ou en anglais et on traduit à tour de bras, les maladroites sont relevées (la publicité) et les fautes sont dénoncées (s'adresser en allemand à un gouvernement romand).

Les imprimés sont toujours nécessaires mais l'Internet s'y ajoute désormais. En même temps, par sa forme moins figée, la publication sur le web appelle à prendre

des libertés avec des usages pas toujours bien intériorisés.

Prenez le nom du site: faut-il en déposer un dans chacune des langues officielles? Ce n'est pas ce qu'a fait le Conseil suisse de la presse (www.presserat.ch), dont le site est ensuite irréprochable. Une manière simple et élégante de régler la question est de choisir un nom acceptable par tous: www.admin.ch pour la Confédération, www.sp-ps.ch pour le parti socialiste suisse.

Vient alors la page d'entrée: il n'est pas rare qu'elle soit en allemand avec possibilité d'opter pour le français (et c'est statistiquement raisonnable); la simple page de choix de la langue est au fond une étape agaçante. Ici la solution recommandable est d'avoir d'emblée un sommaire simplifié dans les différentes langues du site.

Reste à voir comment est gérée la contradiction entre le désir de satisfaire l'internaute dans sa langue et celui de répondre à sa curiosité sur un sujet donné: . Il paraît préférable de concevoir le site de manière à

donner toute l'information depuis chacune des langues (les discours de Moritz Leuenberger).

Est-ce un phénomène de transition ou durable? On observe par ailleurs la mise en place de sites de portée manifestement nationale exclusivement en allemand:

- Profitline est une branche du groupe Rentenanstalt/Swiss Life qui vend des fonds de placement par téléphone (en plusieurs langues). Les documents vous sont adressés dans la langue de votre choix, y compris l'anglais. Mais à la faveur d'un développement du site www.profitline.ch qui permet la vente et la gestion en ligne, la version française a disparu, il ne reste que l'allemande.

- www.topten.ch est un site soutenu par l'Office fédéral de l'énergie pour donner en permanence le hit-parade des produits les plus respectueux de l'environnement. Les versions romandes et tessinoises sont désormais annoncées. *fb*

Courrier

Le vrai rôle de la CPT

Ayant pris connaissance du numéro 1490 de *Domaine public*, quelle n'a pas été ma surprise en lisant les articles consacrés aux Pharmacies Populaires et particulièrement le rôle que vous faites jouer à la caisse maladie CPT. En effet, selon vos affirmations, la CPT aurait été membre du conseil d'administration qui a proposé la vente des Pharmacies

Populaires à la chaîne Capitole. Or, c'est absolument faux; la CPT s'est même opposée avec détermination à cette proposition.

- La caisse maladie CPT n'était pas membre du conseil d'administration des Pharmacies Populaires qui a proposé la vente de ces dernières à la chaîne Capitole.

- Au contraire, les délégués de la caisse maladie CPT se sont opposés fermement à cette vente lors de l'assemblée générale du mois de janvier. Durant cette séance, ils ont joué un rôle déterminant par des interventions et par leur vote unanime contre cette vente.

- La CPT a accepté de faire partie du nouveau conseil d'adminis-

tration qui œuvre au redressement de la situation des Pharmacies populaires.

- En conséquence, la caisse maladie CPT a joué un rôle parfaitement contraire à celui décrit dans l'article en question.

Marlyse Dormond,
Responsable de la Filiale
de la caisse maladie CPT
jusqu'au 30.9.2001

L'apprentissage, encore et toujours

A travers *Le Rapport social 2000*, on peut voir l'évolution de la formation ces vingt dernières années en Suisse, en particulier celle des femmes.

Le rapport social 2000 fournit une série de chiffres et de graphiques passionnants pour suivre l'évolution du pays depuis une vingtaine d'années. Prenons pour commencer l'amélioration de la formation scolaire.

De 1980 à 1997, le pourcentage de jeunes gens de vingt ans sans formation autre que la scolarité obligatoire est passé de 14 à 8%, mais le chiffre le plus bas, 7%, a été atteint en 1989. La remontée observée est due à l'arrivée de nombreux très jeunes étrangers. Chez les femmes, l'évolution est parallèle. On passe de 34% en 1980 à 17% en 1997, mais en 1988, le chiffre observé était de 16%. Depuis dix ans, l'écart entre les sexes est resté le même: il y a en gros deux fois plus de filles que de garçons qui ne vont pas au-delà de la scolarité obligatoire.

L'arrivée des jeunes migrants

Ce résultat ne remet pas en cause l'idée communément admise de la meilleure réussite scolaire des femmes. Une part très importante de cette population sans formation est composée de migrants arrivés très jeunes en Suisse. Mais depuis dix ans, l'étiage est atteint. Il n'y a plus de diminution du pourcentage de ces jeunes sans formation. Ce rapport social ne fait pas d'hypothèses sur cette stabilité. Y a-t-il un minimum

incompressible, une frange de la population rebelle à toute formation quelle que soit la méthode? Ou faut-il incriminer les arrivées nombreuses d'adolescents étrangers fuyant les conflits armés, phénomène nouveau des années nonante? D'autres questions peuvent se poser d'ailleurs. Qu'en est-il des répercussions sur l'emploi si l'on fait l'hypothèse qu'une part fixe de chaque classe d'âge échappe à toute formation? Si une réflexion prospective existe sur ce thème, elle est bien dissimulée!

L'apprentissage résiste bien

L'emploi, justement, voilà qui permet de passer aux chiffres concernant la formation professionnelle ou plus exactement les apprentissages. Chez les hommes la stabilité est étonnante. En 1980, 74% des jeunes de vingt ans avaient suivi un apprentissage. Il est même monté à 78% à la fin des années quatre-vingt avant de retomber à 74%, soit le même chiffre que près de vingt ans auparavant en 1997. La situation est complètement différente chez les femmes: celles de vingt ans étaient 54% à posséder un CFC en 1980. Ce chiffre est monté à 67% à dix ans plus tard avant de redescendre à 59% en 1997.

En réalité les jeunes filles ont été aspirées par le haut, vers les études supérieures et se sont

détourné des apprentissages. Cette diminution correspond d'ailleurs aux évolutions des principales professions féminines. L'informatique a fait chuter le nombre de secrétaires et la généralisation des grandes surfaces et autres réducteurs de prix a limité le nombre des vendeuses qualifiées. Mais le modèle suisse de l'apprentissage souvent vu, pas entièrement à tort, comme le socle même de la réussite économique du pays, résiste donc étonnamment bien.

Les femmes et la formation

Dans les formations secondaires, et au-delà bien sûr, la part des jeunes filles a explosé. Mais ce phénomène est bien connu. En fait, de 1980 à 1990 la part de la population ayant suivi une formation secondaire est restée stable et identique pour chaque sexe: environ 15% de chaque cohorte. L'écart se creuse dès 1990. Si la part des jeunes gens atteint 18% pour les garçons, elle se monte à 23% pour les filles et ce pourcentage ne cesse de monter alors qu'il reste stable chez les hommes. Le développement croissant des professions de la santé et de l'enseignement crée un «appel d'air» dans lequel s'engouffrent les jeunes femmes.

Une autre donnée intéressante est celle de la répartition de la formation par tranche d'âge.

Bien sûr ce n'est pas une surprise d'apprendre que les personnes les plus âgées sont les moins bien formées. Les statistiques présentées par ce rapport social manquent malheureusement de finesse, mais parmi les retraitées, la moitié des femmes n'ont accompli que la scolarité obligatoire contre à peine plus de 20% pour les hommes.

En fait ces proportions sont très basses en comparaisons internationales. Dans les pays développés, la part des retraités sans formation de base avoisine 40 à 50% chez les hommes alors qu'elle est un peu plus élevée qu'en Suisse chez les femmes. La qualité de l'apprentissage professionnel était un atout décisif pour la Suisse, une condition-cadre comme on ne disait pas encore à l'époque absolument décisive. Dans cette perspective, l'extraordinaire résistance du modèle de l'apprentissage, malgré les changements considérables de l'environnement économique inquiète quelque peu. Cette formule a formidablement bien fonctionné pendant une centaine d'années. A-t-elle encore un avenir? Nous ne prendrions pas les paris. *jg*

Rapport social 2000, Fonds national de la recherche scientifique, éd. Seismo, Zurich, 2001.